

4.4

Fonds d'indemnisation des services financiers

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Les informations présentées ci-après résument les décisions rendues relativement aux demandes de réclamations adressées à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'administration qu'elle effectue du fonds d'indemnisation des services financiers. Ces informations sont publiées en application de l'article 193 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2).

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2010-IND-0021	Jamshid Torabizadeh	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en plans de bourses d'études	Rejetée	23 février 2010	0,00\$
2010-IND-0022	Jamshid Torabizadeh	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en plans de bourses d'études	Rejetée	23 février 2010	0,00\$
2010-IND-0025	Jamshid Torabizadeh	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en plans de bourses d'études	Rejetée	23 février 2010	0,00\$
2010-IND-0026	Jamshid Torabizadeh	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en plans de bourses d'études	Rejetée	5 mars 2010	0,00\$
2010-IND-0030	Jamshid Torabizadeh	Assurance de personnes, assurance collective de	Rejetée	10 mars 2010	0,00\$

Numéro Représentant et cabinet impliqué de décision		Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
		personnes et courtage en plans de bourses d'études			
2010-IND-0031	Jamshid Torabizadeh	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en plans de bourses d'études	Rejetée	10 mars 2010	0,00\$
2010-IND-0033	Jamshid Torabizadeh	Assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en plans de bourses d'études	Rejetée	12 mars 2010	0,00\$

Treize (13) décisions de « non-admissibilité » ont été rendues pendant cette période.